

ECOUTER, ET PROPOSER DU SUR MESURE

En route avec la juge de paix de Châtelet. A l'horizon, se détachent d'anciens terrils, témoins du passé minier de la commune, et de son industrie autrefois florissante. Au menu de cette matinée, des visites à des personnes âgées qu'il faut protéger.

Il est 9h, Fabienne Denoncin entame sa « tournée », accompagnée de son greffier. Elle débute par un déplacement au « Sart-Allet », une maison de repos qui a adopté le nom du charbonnage qui, jadis, faisait vivre les familles de la région. C'est à lui, d'ailleurs, que Maria, 94 ans, doit sa présence en Belgique : il y a des décennies de cela, son papa, en quête d'un « bon » travail, a quitté son Italie natale avec sa famille. Aujourd'hui, Maria est atteinte d'Alzheimer, et l'une des filles – elle en a quatre, toutes présentes – se propose (enfin, disons plutôt que ce sont ses sœurs qui la proposent...) comme administratrice des biens.

– Maman a deux maisons ; une à Châtelet, l'autre en Italie. Elle ne peut évidemment plus s'en occuper. Est-ce qu'elle pourrait nous les donner, de manière à ce que nous évitions les droits de succession ?

– Ah non, si votre maman est placée sous administration, cela suppose qu'elle n'est plus capable de décider du sort de ses biens, et *a fortiori* de faire une dotation. Vous ne pourrez donc qu'hériter des maisons, et pas les recevoir...

Commentaires de la juge, à la sortie : « Les gens anticipent parfois mal le vieillissement- le sien et celui d'un proche. C'est dommage, parce qu'on peut éviter bien des problèmes à son entourage si l'on s'y prend à temps et que l'on est bien renseigné. »

Nous nous rendons maintenant chez Yves, âgé de 86 ans. Sa compagne demande la désignation d'un administrateur « professionnel », car elle ne souhaite plus s'occuper elle-même de la gestion des biens de son compagnon.

Yves, on le sent tout de suite, est d'une nature joviale, et son humeur ce matin est taquine : « Mais que me vaut tout à coup cette visite en nombre : c'est la fête !? »

– Vous savez pourquoi nous avons rendez-vous vous et moi, ce matin, Monsieur ?

– Non, pas vraiment, mais c'est agréable...

– Je rends visite aux personnes pour qui ça devient un peu compliqué de gérer certaines choses, par exemple les comptes, les factures, tout ça. Je viens quand quelqu'un suggère qu'il faudrait un encadrement, une aide pour gérer la situation. Je viens voir si vous avez besoin, et envie, qu'on vous enlève ce souci de la tête.

– On ne change pas une équipe qui gagne !

– Oui, mais votre compagne, qui s'occupait jusqu'ici de vos comptes, trouve que c'est devenu un peu trop lourd pour elle. Donc, il va falloir changer d'équipe... *(la juge explique patiemment la proposition de placer Monsieur sous administration).*

Vous voulez bien que je prenne une photo de vous avec mon téléphone ? Comme ça je me souviendrai de vous quand j'ouvrirai votre dossier...

**« Je peux vous
photographier,
Monsieur ?
Comme ça
je me souviendrai
de vous... »**

11h30. Direction Loverval, la périphérie verte de Châtelet, vers une seniorie de luxe. Nous visitons Nadine, 93 ans, ancienne cadre dans le secteur des assurances, qui réside ici depuis plusieurs mois.

– Il y a longtemps que vous êtes ici, Madame ?

– Oh non ! Je suis arrivée aujourd'hui ! Nadine est manifestement troublée par notre visite, dont elle ne comprend pas l'objet. Dans un langage châtié, elle demande poliment, mais fermement, à être ramenée à table de la

salle à manger d'où notre visite l'a arrachée. Elle prend congé avec ces mots : « Croyez bien que je comprends vos intentions tout à fait positives ! »

C'est donc avec l'entourage, deux petits-neveux de la dame, que se poursuivra la conversation. Patiemment, précisément, la juge de paix leur explique les tenants et aboutissants de l'administration des biens et de la personne. « Les droits de la personne, c'est vaste. Cela touche au droit de vote, à la santé et aux droits du patient, au choix de la résidence, etc. On peut faire du sur mesure, instaurer une administration pour certains aspects, et pas pour d'autres. »

Du sur mesure : telle est, pour Fabienne Denoncin, la définition du droit en justice de paix. « Les contacts, la rencontre, ont un effet sur la décision. Il est important de resituer chaque personne, sa vie, ses souffrances, ses désirs, dans le dossier. C'est vrai pour chaque affaire. Même pour celles qui concernent des personnes âgées, parfois atteintes de démence et incapables de nouer un vrai dialogue. Et pour les malades mentaux. Il faut, aussi, s'intéresser à l'entourage. L'écouter, répondre à ses questions, ses peurs, ses doutes. Déceler aussi, parfois, les mauvaises intentions. Car les juges de paix ne voient pas que le beau côté de l'humanité... » □